

## R E P O N S E

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1854, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, “ un état, sous les titres ordinaires, des revenus et dépenses, du revenu brut du Canada, et du montant des paiements faits à même iceux durant les six mois de l'année fiscale expirée le 31 juillet dernier, y compris le département du bureau des postes ; aussi le montant des sommes au crédit du gouvernement dans les banques et autres institutions monétaires du Canada, ou ailleurs, ou prêtées à des particuliers ou dont le dépôt leur a été confié, jusqu'à une époque aussi récente qu'il sera au pouvoir des départements de l'inspecteur et du receveur-général de les procurer ; et un état du montant entier de la dette publique à la dite époque, y compris toutes sommes pour lesquelles la province a donné sa garantie, indiquant l'intérêt maintenant dû par des compagnies de chemin de fer ou autres compagnies incorporées, s'il y a tel intérêt, et le dit intérêt non payé ; indiquant aussi l'état du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, et le revenu brut des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada, pendant les six mois à compter de l'époque de la clôture des comptes publics pour 1853.”

Par ordre,

P. J. O CHAUVÉAU,  
Secrétaire

Bureau du secrétaire,  
Québec, 3 novembre, 1854.

---